



LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
www.hessedvedavid.com



בס"ד

Règles relatives à la veille de Pessa'h qui tombe un Chabbat (2^{ème} partie)



C- Comment fait-on le « Motsi » lors des deux premiers repas de Chabbat ?

Toute la vaisselle étant cachère LéPessa'h, on agira selon l'un des deux procédés suivants :

1- Motsi sur le pain

a- Comment procède-t-on ?

Bien que le repas soit entièrement cachère LéPessa'h, on fait quand même le motsi sur du pain. Pour ce faire, on prend des pitot (motsi et pas mézonot). Avant que la table ne soit dressée, on fait le motsi sur ces pitot en veillant à ce qu'aucune miette ne tombe. On mange 56 grammes de pain au-dessus d'une serviette en papier que l'on jette ensuite aux toilettes. On met alors la table et on fait son repas sans pain. Il est impératif, le samedi matin, de terminer la consommation du pain avant l'heure d'interdiction de consommer du 'Hamets. Durant le repas, on peut manger de la matsa achira (matsa aux œufs, au sucre, ...) Il faudra faire la Téfilah de Cha'harit Chabbat matin suffisamment tôt pour avoir le temps de rentrer chez soi et de faire le motsi avant l'heure d'interdiction de consommation du 'Hamets.



LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice

 www.hessedvedavid.com

בס"ד

b- Recommandations

- 1) Dès que l'on a fini de manger le pain, on procède au « deuxième Bitoul », la deuxième annulation
- 2) On se lave la bouche afin d'éliminer les miettes qui pourraient s'y trouver. Il est permis d'utiliser une brosse à dents, à condition qu'habituellement, on ne saigne pas. On ne la rince pas après l'avoir utilisée. S'il reste des miettes sur la brosse à dents, on la met avec le 'Hamets que l'on vend
- 3) On secoue ses vêtements
- 4) On balaie à l'endroit où l'on a mangé le pain et on jette ces miettes aux toilettes. On vérifie ensuite qu'il ne reste pas de miettes sur les poils du balai. S'il en reste, on met le balai avec le 'Hamets ou on le nettoie au-dessus des toilettes.

2- Motsi sur la « Matsa Achira »

a- Qu'appelle-t-on la « Matsa Achira » ?

La « Matsa Achira » se fabrique en pétrissant uniquement de la farine avec du pur jus de fruit sans eau ou de la farine avec des œufs.

b- Comment procède-t-on pour le Motsi ?

Puisque l'on ne peut pas s'acquitter de la Mitsva de Matsa que l'on doit manger le soir du Seder avec la « Matsa Achira », il est permis de la manger durant le Chabbat et de faire Motsi dessus en remplacement du pain. Cependant, puisque cette Matsa a un statut de « mézonot », il sera nécessaire d'en manger au moins 230 grammes afin de faire Motsi et Bircat Hamazone. En effet, cette quantité est requise pour qu'il y ait « Kéviout Séouda ». Puisque l'on fait le Motsi sur la « Matsa Achira », et que tous les aliments sont cachère LéPessa'h, il est possible de faire ce repas comme tous les Chabbat (il n'y a pas de contraintes de limites de temps liées à l'interdiction de manger le 'Hamets). Toutefois, les communautés Ashkénazes qui ne mangent pas de Matsa Achira pendant Pessa'h devront arrêter d'en manger dès l'instant où le 'Hamets sera interdit à la consommation.



LES FETES JUIVES

Beth Hamidrach TORAT HESSED VEDAVID de Saint Brice
📧 www.hessedvedavid.com



בס"ד

D- Comment fait-on la « séouda chélichit » ?

Le Choul'han Aroukh recommande vivement, en temps normal, de faire la séouda chélichit avec du pain. Celui qui ne peut pas en manger car il est rassasié peut ne consommer que des gâteaux. Si on ne peut même pas manger des gâteaux, on se contentera, en priorité, de viande ou de poisson et même, le cas échéant, de fruits. Du fait de l'interdit, à ce moment de la journée, de consommer du 'Hamets, on fera la séouda chélichit avec de la matsa achira, dont on mangera, si possible, 230 grammes, afin de faire motsi. On veillera à finir cette séouda, lorsqu'elle est faite avec de la matsa achira, avant la dixième heure de la journée. Cette possibilité n'est pas offerte aux communautés ashkénazes qui ne mangent pas de matsa achira pendant Pessa'h. Elles devront donc faire la séouda chélichit soit avec de la viande, du poisson ou des fruits. De même pour les communautés séfarades, si on ne peut pas manger de matsa achira parce que l'on est rassasié ou au-delà de la 10^{ème} heure, on mangera de la viande, du poisson ou des fruits. Après avoir terminé la séouda chélichit, on ne peut ni débarrasser la table, ni faire la vaisselle, ni mettre la table pour le Seder. Il faut donc attendre la fin du Chabbat et dire, avant d'entreprendre les préparatifs de la fête, « Baroukh hamavdil ben kodech lé'hol ». En revanche, il est permis de sortir les plats du congélateur avant la fin du Chabbat pour le repas du soir.

Remarque :

Durant tout le Chabbat, la matsa qui sert à s'acquitter de la mitsva de la matsa pour le soir du seder est mouktsé. On ne peut donc pas la déplacer.